

rudy ricciotti
architecte diplômé
par le gouvernement
17, bd victor hugo
83150 bandol
☎ 04 94 29 52 61
fax 04 94 32 45 25

Bandol, le 1^{er} juillet 2008

Madame le Maire
Ville de Rouen
hôtel de ville
place du général de Gaulle
76037 Rouen cedex 01

Objet : Médiathèque de Rouen.

Madame le Maire,

J'ai reçu copie le 30 juin 2008 de l'ordre d'arrêter les travaux par votre courrier en date du 26 Juin 2008 et celui de l'assistant du maître d'ouvrage en date du 30 juin 2008 et cela avant le conseil municipal devant prendre la décision officielle de l'arrêt des travaux.

J'ai répondu à l'assistant du maître d'ouvrage sur la catastrophe financière et patrimoniale qui en découlera. Vous avez reçu copie de la correspondance détaillée faisant apparaître l'imprudence d'une situation très critiquable. Je tiens à porter à votre connaissance les observations suivantes :

1/ Sur la situation de la médiathèque d'intérêt régional :

Sous le gouvernement Jospin furent votés, par l'ensemble des expressions politiques, les objectifs de la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) dont les objectifs désignaient clairement la nécessité d'implanter des équipements majeurs dans les quartiers en difficulté, faisant de ces équipements des acteurs structurants du développement économique et social. C'est le cas exemplaire de la médiathèque située dans le quartier de Grammont, quartier à forte population immigrée, caractérisé en outre par un état de dégradation du tissu urbain. Cette médiathèque s'adosse en outre à un parc urbain récemment créé dont chacun ne peut nier la justesse paysagère et fonctionnelle. J'y ai vu de nombreuses mères avec leurs enfants en bas âge, malgré les nuisances répulsives des bruits du chantier. Parc et médiathèque sont convoqués au succès populaire.

2/ Sur le coût de la médiathèque :

Le coût au m² comparé à la surface développée de plancher hors œuvre brute avoisine les 1500 €HT/m², c'est dire que l'on est loin d'une dépense irrationnelle et que celui-ci est voisin du coût du logement social.

3/ Sur le contenu programmatif :

Celui-ci a été établi par des experts et le personnel spécialisé municipal. Un nombre incalculable de réunions de concertation ont eu lieu de sorte que rien n'a été imposé et que la plus grande attention aura été apportée à ces nécessaires concertations suivies de nombreux compte-rendus qui en attestent.

4/ Sur les conséquences de l'arrêt de chantier :

Je crois que personne ne vous a averti de la réalité de la situation. Je laisse de côté les conséquences techniques extravagantes de cet arrêt de chantier immédiat qui relève de l'imprudence la plus extrême, tant de l'intérêt patrimonial au titre de la

protection des dépenses effectuées, qu'au titre de la mise en sécurité statique de l'édifice et au titre de la sécurité des personnes.

Tout d'abord, c'est environ 140 personnes concernées par un chômage technique immédiat et évidemment des conséquences financières catastrophiques pour tous les entrepreneurs qui se sont engagés sur cette opération.

De façon approximative, j'estime que cet arrêt coûtera au-delà des procédures juridiques inévitables probablement entre 18 000 000 €HT et 20 000 000 €HT à la ville de Rouen, soit environ 80% du coût de l'édifice.

À titre d'exemple, il faut bien comprendre que 200 tonnes d'échafaudage sont actuellement mobilisés et qu'ils ne pourront pas être déposés pendant plusieurs mois. Il en est de même de plusieurs dispositifs. Ce chantier arrêté nécessitera un gardiennage. Ainsi, il coûtera mensuellement sur un horizon indéfini.

5/ Des conséquences sur le quartier :

Les 140 personnes travaillants sur le site ont déclenché une économie de secteur sur les commerces de proximité. L'arrêt confirmera un désintérêt de plus adressé à une population déshéritée, déjà affligée par de nombreux déficits.

L'idée même de l'arrêt sera perçue comme un signe d'échec social complémentaire. Je dois vous dire combien sont nombreux chaque jour les badauds venant observer le chantier. Il suffit d'interroger les ouvriers pour comprendre l'attente. C'est émouvant de voir combien les ouvriers mobilisés sur ce bel ouvrage expliquent quotidiennement leur travail. Il n'échappera à personne le caractère socialement structurant du travail.

6/ Sur l'énoncé de la destruction éventuelle :

La presse reprenant vos termes a dit « nous raserons la médiathèque ».

Aucune expression politique, même l'extrême droite n'oserait l'emprunt à un vocabulaire que l'on croyait d'une autre époque pour régler son compte à un programme culturel de cette importance.

Du point de vue de la morale républicaine, la culture de la destruction et de la table rase relève d'une culture politique qui ne peut être la votre.

Du point de vue environnemental et du développement durable, la barbarie de la destruction sans même envisager le recyclage de l'édifice relève du scandale écologique total. Achevez au moins le clos et le couvert et envisagez, si telle est votre décision de nouvelles attributions fonctionnelles.

Personnellement, je tiens à vous faire part de mon écoeurement total devant une décision qui témoigne d'injustice. Par ailleurs, je plains vos collègues communistes verts et divers gauches qui par leur silence sont solidaires et donc complices de ce qui va devenir un scandale national.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Rudy Ricciotti

Grand Prix National d'Architecture

Officier des arts et des lettres

Officier de l'Ordre national du Mérite

Chevalier de la légion d'honneur

Copie : Madame la Ministre de la Culture, Entreprise Léon grosse. Icade G3A